

Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg :

L'étude Prevanto confirme les conclusions des autres expertises.

Communiqué de presse
11 mars 2020

L'étude de Prevanto SA commandée par le SSP confirme les conclusions des autres expertises sur la nécessité de réformer le financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). La FEDE a tout de même décidé d'interpeler le Conseil d'Etat pour obtenir des informations et des assurances concernant le projet.

Y a-t-il vraiment du nouveau avec l'étude Prevanto brandie par le SSP pour justifier le report des débats au Grand Conseil ? La FEDE a posé la question à son actuaire, qui officie également comme actuaire de la caisse de pension de l'Etat de Genève.

Selon lui, le rapport Prevanto, qui n'est pas une expertise actuarielle, confirme simplement les conclusions des deux expertises actuarielles précédentes sur les points déterminants. Nous devrions mêmes dire des trois expertises, puisque l'actuaire de notre Caisse a procédé à une nouvelle étude cet automne.

- Oui, la CPPEF doit revoir son financement ;
- Oui, le subventionnement entre catégories d'assurés n'est pas acceptable et **doit** être corrigé ;
- Oui, l'objectif de crédit des comptes (soit l'intérêt moyen qu'il est prévu de servir aux assurés) est qualifié d'ambitieux mais en aucun cas n'a été taxé d'irréaliste.

Ce nouvel avis confirme les évaluations des trois autres experts qui sont intervenus sur ce projet.

Il faut savoir que, quel que soit le système – primauté de prestation ou de cotisation – , aucune garantie ne peut être donnée. Dans les deux cas, si les rendements sont inférieurs aux prévisions, le système doit être adapté.

Du côté de la CPPEF, les hypothèses de rendement ont été évaluées de manière prudente. Les experts en placement ont confirmé que cette hypothèse du 2,5% est tout à fait jouable. La Caisse pourrait bien entendu vouloir jouer la prudence à outrance, en portant une ceinture et des bretelles, mais la sécurité coûte beaucoup

d'argent. Qui va financer cette sécurité ? Le risque est inhérent à la prévoyance et toutes les caisses doivent malheureusement vivre avec.

L'analyse brandie par le SSP ne justifie en rien un report des débats au Grand Conseil. Elle ne dit rien de nouveau. À partir du moment où la Caisse est en déficit de financement, plus on attend et plus le trou se creuse et, au final, la facture pour ceux qui cotisent sera encore plus lourde. Enfin, on peut avoir un fort doute sur le fait que l'Autorité de surveillance des fondations – qui contrôle, dans toute la Suisse, la bonne gestion des caisses de pension et s'assure que celles-ci prennent les mesures pour atteindre le taux de couverture fixé par la Confédération – et l'actuaire de la CPPEF, qui ont fait preuve de beaucoup de patience, acceptent un nouvel ajournement du projet.

In fine, toutes les études arrivent aux mêmes constats. Le Cabinet Prevanto en tire simplement des conclusions politiques un peu différentes.

Beaucoup de collaboratrices et de collaborateurs de l'Etat s'interrogent aujourd'hui, suite à la mise en doute par le SSP de la nécessité d'assainir la caisse et à sa communication sur une caisse qui serait en grande santé, avec un taux de couverture de 79,5 % fin 2019.

Sous cet angle-là, les quatre experts sont aussi unanimes pour affirmer que la Caisse doit revoir son financement, même avec les bons résultats de cette année. Comme l'a expliqué le directeur de la Caisse à de multiples reprises, l'augmentation du nombre de pensionnés, le tassement des rendements et le déficit de financement des préretraites creusent inexorablement le déficit de la Caisse. Certes, l'exercice 2019 table sur un résultat positif de 10 %, mais celui de 2018 bouclait sur une perte de 2,29% et le Coronavirus vient de rappeler l'instabilité des marchés, en faisant plonger toutes les bourses et en absorbant intégralement toute la plus-value réalisée l'année dernière. C'est la raison pour laquelle les réflexions doivent se faire sur le long terme. Et on ne peut pas sans arrêt adapter le plan en fonction d'une bonne ou d'une mauvaise année. Il faut donc garder la tête froide et faire confiance aux experts qui nous encadrent.

La FEDE continuera d'informer régulièrement ses membres et de défendre leurs intérêts en discutant avec toutes les instances et en se basant sur l'expertise nécessaire. C'est pour confronter les différents avis que la FEDE souhaite en parler avec le Conseil d'Etat avant le début des débats parlementaires.

Contact : Bernard Fragnière, Président de la FEDE, 079 707 18 39